CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW

Mémoire déposé au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dans le cadre du

Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC Domaine-du-Roy

La Tuque
8 mai 2006

Table des matières

Avant-propos 1

La Nation Atikamekw 2

- **Les trois communautés** 2
- **Le Conseil de la Nation Atikamekw** 2
- **Langue et culture** 3
- **La négociation** 3

Pourquoi sommes-nous concernés par le projet ? 4

Nos préoccupations à l'égard de Nitaskinan 5

Nos préoccupations reliées à la méthode de consultation 8

Nos suggestions et commentaires pour améliorer le projet 9

La position du Conseil de la Nation Atikamekw 10

Annexes

I. **Commentaires des familles d'Opitciwan touchées par le projet** iii
II. **Demande d'audience publique du Conseil de la Nation Atikamekw** viii
III. **Carte de Nitaskinan et des territoires familiaux** xi

Avant-propos

Ce mémoire est présenté par le Conseil de la Nation Atikamekw dans le cadre des audiences publiques menées par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) mandaté par le Gouvernement du Québec aux fins d'évaluation du projet de programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC Domaine-du-Roy. Par conséquent, ce mémoire s'inscrit uniquement dans ce processus et ne limite en aucun cas les droits et recours reconnus par les gouvernements et les tribunaux à la Nation Atikamekw. De plus, ce document ne peut être considéré comme le seul et unique moyen pour la Nation d'exprimer son opinion et de faire valoir ses droits et ne constitue pas un appui formel au projet ni conditionnel au contenu du présent mémoire.

La Nation Atikamekw

Les trois communautés

La Nation Atikamekw compte aujourd'hui plus de 6 000 membres dont 60 % sont âgés de moins de 25 ans. La grande majorité vit dans une des trois communautés suivantes : Manawan, située dans la région de Lanaudière, Opitciwan, située sur la rive nord du réservoir Gouin, en Haute-Mauricie et Wemotaci, située au nord-ouest de La Tuque, également en Haute-Mauricie.

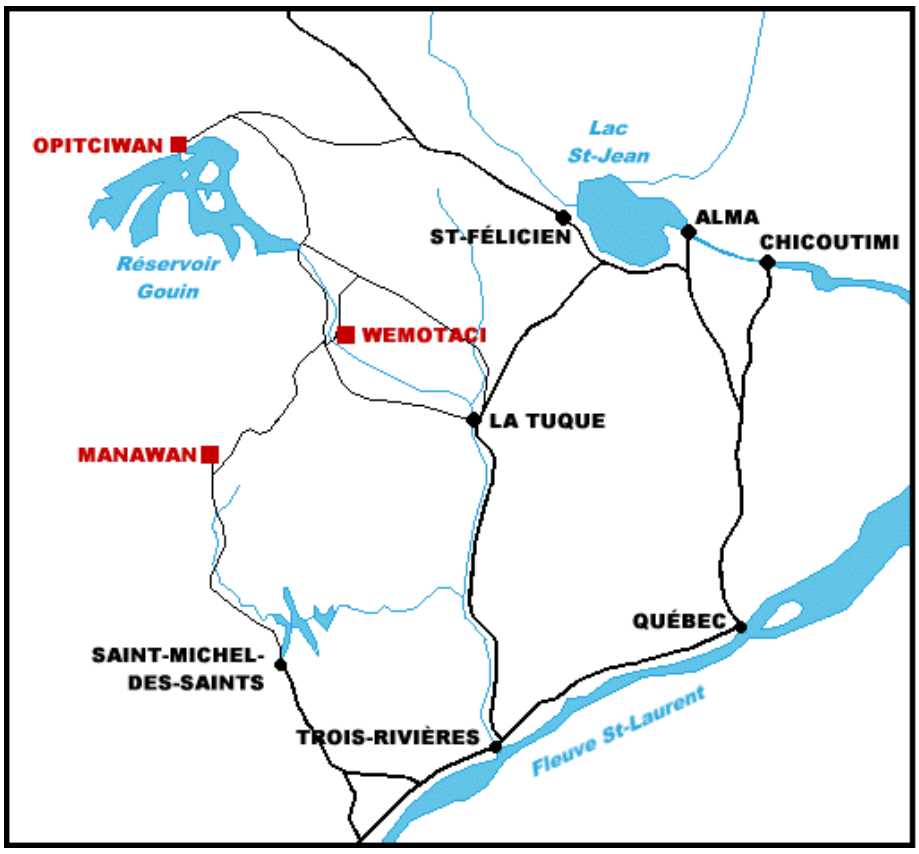

fig.1 Localisation des trois communautés Atikamekw

Le Conseil de la Nation Atikamekw

Créé en 1982, le Conseil de la Nation Atikamekw, dont le centre administratif est situé à La Tuque, joue un rôle politique. Présidé par un Grand-Chef élu au suffrage universel, le Conseil de la Nation Atikamekw :

- Agit comme représentant officiel de l'ensemble des Atikamekw à l'échelle régionale, nationale et internationale;
- Défend et fait la promotion des droits et des intérêts des Atikamekw au plan social, économique et culturel;
- Fait la promotion de l'autonomie des Atikamekw.

Le Conseil de la Nation Atikamekw est aussi un organisme de services dont se sont dotés les Atikamekw pour la mise en commun de certains services. À ce titre, le Conseil de la Nation Atikamekw dispense des services consultatifs statutaires qui constituent sa mission première : services techniques, services-conseils en gestion et comptabilité et services-conseils en développement économique. Le Conseil de la Nation Atikamekw dispense également des services qui lui sont délégués par les communautés membres : services sociaux et services éducatifs, linguistiques et culturels.

Langue et culture

La langue atikamekw, qui est enseignée aux enfants dès leur entrée au primaire, est toujours très vivante et est au coeur du sentiment de valorisation de la culture et de la transmission des traditions. Symbole de fierté et de dynamisme, la langue atikamekw demeure le trait d'union entre les générations. Bon nombre d'Atikamekw s'adonne toujours aux activités traditionnelles : chasse, pêche, cueillette de petits fruits, cueillette de plantes médicinales, rassemblements spirituels, rassemblements intergénérationnels, ressourcement en territoire, etc.

La négociation

Le Conseil de la Nation Atikamekw négocie depuis 1979 en vue de la conclusion d'un traité qui établira de nouvelles relations entre la Nation Atikamekw, le Canada et le Québec. En novembre 2003, le Conseil de la Nation Atikamekw a déposé une proposition globale d'entente de principe dont les principaux enjeux portent sur l'autonomie gouvernementale, le territoire et le financement. C'est sur cette base que se poursuivent actuellement les négociations avec les gouvernements fédéral et provincial.

Pourquoi sommes-nous concernés par le projet ?

Le territoire occupé depuis des millénaires par les Atikamekw, le Nitaskinan, subit les impacts des activités forestières qui y ont cours depuis plusieurs décennies. En effet, depuis la fin du XXième siècle, des impacts cumulatifs importants viennent affecter la qualité de vie et l'environnement des Atikamekw.

La superficie des franc-alleux ciblés dans le cadre du programme décennal d'épandage de phytocides se retrouve à l'intérieur de Nitaskinan. De façon plus précise, six des trente territoires familiaux sont directement touchés par le projet. Un territoire familial est un territoire occupé et utilisé par plusieurs familles de même souche ; il est à la fois un lieu d'enseignement, de ressourcement culturel et spirituel et permet également à un clan de s'approvisionner en nourriture, en eau potable, en bois de chauffage, en plantes médicinales, etc. Il faut comprendre que chaque clan évolue sur un territoire familial qui lui est propre et qu'il connaît mieux que quiconque puisqu'il l'occupe depuis de nombreuses générations.

Puisque l'épandage de phytocide par voie aérienne ou terrestre risque d'influencer l'équilibre de la nature pendant un certain nombre d'années, il est primordial que nos communautés et particulièrement les familles qui utilisent le territoire soient adéquatement informées de l'ensemble des impacts positifs et négatifs ainsi que des alternatives et mesures d'atténuation pertinentes avant de prendre une décision.

Nos préoccupations à l'égard de Nitaskinan

Comme utilisateurs privilégiés du territoire, nous craignons l'impact de l'utilisation de phytocides sur notre territoire.

Le Nitaskinan, qui fait actuellement l'objet de négociations avec les gouvernements du Canada et du Québec, est un territoire qui est, encore aujourd'hui, utilisé par les clans familiaux. Toujours en 2006, plusieurs familles utilisent les ressources du territoire pour combler une grande partie de leurs besoins alimentaires et pour ajouter un revenu d'appoint très attendu par la cueillette de bleuets et par les activités de trappe, sans compter que certaines parties de l'animal sont utilisées à des fins médicinales. La cueillette de bleuet est également une activité familiale incontournable. Comme la majorité vit sous le seuil de la pauvreté, cette possibilité de se nourrir grâce au territoire et ces revenus d'appoint tirés de la vente des bleuets et de la fourrure sont très importants.

Le territoire atikamekw est subdivisé en territoires familiaux. Un chef de territoire a la responsabilité de la gestion du territoire familial et des ressources qui s'y trouvent. Il doit assurer un équilibre afin que le territoire puisse continuer à offrir les ressources nécessaires à la survie du clan.

Selon les enseignements reçus, le territoire mérite qu'on le traite avec respect et toute action ayant une incidence négative sur la santé du territoire, qu'elle soit ponctuelle ou répétée, est condamnable.

Nous passons beaucoup de temps en forêt, nous y avons nos campements, nos portages, nos lignes de trappe, nos meilleurs endroits pour la cueillette des petits fruits, d'écorce de bouleaux, de plantes médicinales, de pêche et de chasse. Nous avons également nos lieux de ressourcement culturel et spirituel où nous retournons lorsque nécessaire. Plusieurs rassemblements communautaires s'y font.

Le territoire est également un lieu de transmission culturelle, ce n'est pas dans l'enclave de la réserve où les problèmes sociaux se multiplient que peut se faire cette transmission, mais en territoire où une simple activité devient une source d'enseignement pour les plus jeunes. Les spécialistes de la langue nous indiquent également que plusieurs éléments de vocabulaire sont intimement liés au milieu forestier et risquent de se perdre si cette transmission ne se fait pas en forêt. Les écoles y amènent d'ailleurs régulièrement nos enfants sur une base de quelques jours afin de recevoir les enseignements des aînés.

La relation que nous, Atikamekw, avons avec le territoire est donc d'une nature privilégiée. Nous avons développé un fort sentiment d'appartenance au territoire qui fait en sorte que toute action qui affecte négativement le Nitaskinan nous affecte aussi profondément.

Le moment propice à l'épandage des phytocides correspond au moment dans l'année où nous fréquentons en grand nombre le territoire, pour la cueillette intensive des bleuets à la fois pour notre consommation que pour obtenir un revenu d'appoint. Nos enfants y participent activement puisque les écoles n'ont pas repris leurs activités. Cette période où plusieurs familles vivent en forêt constitue également des moments privilégiés de transmission culturelle.

Si l'accès au territoire devient limité, peu importe la raison, il en découle des impacts sociaux et culturels majeurs. Ces impacts sont vécus quotidiennement par la population atikamekw. Naturellement il est impossible ici de faire le lien avec une action précise et un impact quantifiable, cependant l'histoire des dernières décennies où l'exploitation forestière et hydroélectrique s'est multipliée sur le territoire Atikamekw sans que nous ne bénéficions des retombées est assez éloquente si on s'attarde aux caractéristiques sociales actuelles notre population (taux de suicide élevé, violence, chômage, décrochage scolaire…).

Également, comme la tradition orale est encore très présente, et que les anciens ont vécu des moments fort difficiles dans leur relation avec les exploitants (ennoiement, coupe à blanc, dommages causés par les exploitants forestiers…) il demeure des croyances fortes que toute action non naturelle est dommageable pour le territoire et ses ressources. Également, par notre présence continue sur le territoire, nous constatons de visu, les impacts de l'exploitation, particulièrement sur la faune.

Dans ce contexte, l'utilisation de phytocides sur le territoire est mal perçue de la part de la population Atikamekw, d'autant plus que le projet en question prévoit des travaux d'épandage à chaque année, pendant dix ans.

Les informations transmises au soutien de ce projet par le promoteur ont été bien élaborées. Cependant, il est loin d'être assuré que l'ensemble de cette information soit accessible et compréhensible. Même si tous les documents sont déposés en bibliothèque, il suffit de regarder le nombre de consultations pour constater que peu d'entre nous ont accédé aux documents. Les raisons ne sont pas dues à une mauvaise volonté. D'abord tous les documents sont en français qui est notre langue seconde. La plupart des aînés ne maîtrisent par la langue française écrite ni parlée, la transmission des connaissances se faisant en atikamekw et surtout oralement. Toutes ces informations peuvent également demeurer inaccessibles à cause de leur caractère scientifique.

D'autre part, il règne beaucoup de scepticisme par rapport à toute l'information qui pourrait être transmise même à l'occasion de rencontres. Ce à quoi la majorité des Atikamekw s'attarderont, c'est ce que nous voyons sur le territoire et notre mémoire est longue.

Enfin même si plusieurs questions ont trouvé des réponses quant aux différents impacts potentiels, ils demeurent plusieurs inquiétudes et préoccupations que nous listons en vrac.

- Une zone très importante propice à la cueillette de plantes médicinales a été identifiée par les négociateurs atikamekw sur le territoire privé de Smurfit-Stone. Sera-t-elle exclue de l'épandage ?

- Plusieurs ont des campements établis pour leurs besoins, des secteurs de trappe, des endroits privilégiés pour diverses cueillettes etc., comment seront-ils protégés ?

- Les sources d'eau potable utilisées en forêt risquent-elles d'être contaminées, pour notre consommation et celle de la faune ?

- Les modifications des habitats de la petite et moyenne faune seront plus que tangibles pour nous, leur destructions affectera du coup nos activités de trappe. Comment pouvons-nous compenser ces pertes temporaires et permanentes qui ne seront pas uniquement monétaires ?

- Est-ce qu'il y aura des risques à consommer de la viande de gibiers ? Des plantes comestibles ?

- Quels sont les risques de contamination pour l'être humain et plus particulièrement pour les femmes enceintes et leurs foetus ?

- Est-ce que le déplacement de l'orignal pour des fins alimentaires risque de poser problèmes à certains chasseurs ? Est-ce qu'un territoire familial risque d'être plus affecté par ces épandages que d'autres pénalisant ainsi davantage les familles qui en partagent les ressources ?

- Comme l'utilisation de produits chimiques en soi cause des craintes, est-ce que l'épandage de phytocide risque d'avoir un effet pervers sur les familles concernées qui se sentiront obligées de demeurer sur la réserve plutôt que de constater les effets sur leur territoire ?

- Est-ce que nos zones de cueillette de plantes médicinales (chacun a ses endroits usuels, selon les territoires familiaux) risquent d'être affectées ?

- Est-ce que les déplacements des molécules contenues dans le phytocides peuvent être augmentés par l'accroissement des dernières décennies en précipitations acides de façon à rejoindre plus facilement la nappe phréatique ? Les rayons solaires UV peuvent-ils également amplifier un effet du phytocide en question ?

- Comment se fait-il que Santé Canada ne soit pas impliqué dans le processus d'évaluation environnementale pour ce projet alors qu'il a la responsabilité en ce qui concerne la santé des Premières Nations ?

Nos préoccupations reliées à la méthode de consultation

Les méthodes de consultation employées se sont avérées inadéquates pour les besoins spécifiques de la Nation Atikamekw, ce qui met en péril un processus de consultation qui doit être significatif et convenir aux familles interpellées. La langue française est pour nous une langue seconde, l'atikamekw étant notre langue d'usage commun.

Les documents mis à la disposition des membres des communautés d'Opitciwan et de Wemotaci devraient être convenus au préalable avec ces dernières afin de s'assurer la pertinence de l'information et en faire la traduction au besoin.

De plus, la localisation des membres des communautés concernées par le projet apporte une problématique supplémentaire. Les frais de déplacement qu'engendre notre participation à ce processus doit être assuré par un financement adéquat et dédié aux activités de consultation.

Il existe une version autochtone du protocole de consultation adapté à nos besoins et il est fortement recommander d'en tenir compte pour les futures activités de consultation. Des mesures correctives devraient être mises en place afin de s'assurer d'un processus de consultation et d'accommodement adéquat et respectueux de notre Nation.

Nos suggestions et commentaires pour améliorer le projet

Au stade actuel, voici la liste des alternatives et des propositions de modifications que nous avons rassemblées :

Alternatives

- Éviter les périodes d'audiences publiques en même temps que les semaines culturelles.

- Lors des prochaines activités de reboisement, employer des plants de forte dimension (PFD).

- Faire tout ce qui est accessible par voie terrestre mécaniquement.

- Évaluer le nombre de personnes intéressées par les travaux de dégagement terrestre qui sont déjà formées, disponibles et intéressées puis, leur offrir le contrat de dégagement.

- S'attaquer au manque de main d'œuvre qualifiée en prévoir une formation en dégagement mécanique pour les candidats intéressés et disponibles pour l'exécution des dégagements souhaités par Smurfit-Stone. Cette formation, permettra également aux gens formés de poursuivre l'exécution de nouveau contrat pour le futur.

- Nous proposer tout autre type d'interventions où nous serions partie prenante en réalisant nous-mêmes certains travaux et en évitant l'utilisation de produits chimiques qui sont, rappelons-le, interdits en forêt publique.

Propositions de modification du projet

- Retirer du programme d'épandage toutes les zones sensibles identifiées par les Atikamekw en leur donnant le temps et les outils nécessaires pour le faire.

- Commencer par un programme d'un an au lieu de dix afin d'étudier la réaction du milieu naturel avant de poursuivre.

- Déterminer une bande de protection **en plus** d'une zone tampon autour des zones sensibles.

- Les journaux et envois postaux n'étant pas les meilleurs moyens pour aviser les communautés, nous recommandons aux promoteurs de réserver des temps d'antenne auprès de la SOCAM qui est un radiodiffuseur capté par les radios des communautés.

- Concernant l'affichage sur le terrain, nous recommandons l'emploi bilingue de l'atikamekw et du français accompagné d'une illustration.

La position du Conseil de la Nation Atikamekw

En conclusion, deux avenues se sont développées au fil du processus. Une part, des gens rejoints ne sont pas rassurés et s'opposent au projet alors que d'autres, plus familiers avec le phytocide Vision, sont prêts à voir le projet aller de l'avant mais sous certaines conditions.

Dans ce cas précis, le Conseil de la Nation Atikamekw privilégie une approche de respect de l'ensemble des opinions émises par les familles Atikamekw. Si le gouvernement devait donner suite au projet par l'émission d'un certificat d'autorisation, celui-ci devrait inclure des conditions expresses de consultation des groupes qui utilisent le territoire et la tenue pour compte de toutes les zones que les familles Atikamekw identifieront. Il devra également s'assurer de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour avertir la population en ce qui concerne le lieu et les périodes d'épandage.

Un suivi rigoureux des résultats d'épandage devrait être confié à un organisme indépendant. La participation des Atikamekw à ce suivi devrait être prévue ainsi que les moyens pour eux de le faire.

Annexe I

Commentaires des familles d'Opitciwan touchées par le projet

CONSEIL DES ATIKAMEKW
D'OPITCIWAN

Opitciwan, le 6 mars 2006

Madame Julie Olivier
Chargée de projet
BAPE

Madame,

La communauté atikamekw d'Opitciwan a reçu le matériel d'information sur le projet d'arrosage aérien de phytocides sur les terrains privés de Smurfit-Stone.

Les membres de la communauté occupaient ces territoires avant leur concession au privé. Ils les occupent toujours aujourd'hui, et ils les occuperont encore dans le futur.

Le projet consiste essentiellement à agir contre la nature; il résulte d'une décision de l'homme et il est justifié uniquement par des considérations économiques de courte vue.

Les membres qui se sont exprimés craignent les effets du chimique. La communauté n'est pas favorable au projet.

Espérant que ces informations vous seront utiles.

Louis-Michel Dubé
Responsable ressources territoriales

p.j. Commentaires

22, rue Amisk, Opitciwan (Québec) G0W 3B0
Téléphone : (819) 974-8837 — Télécopieur : (819) 974-8828

ÉPANDAGE AÉRIEN DE PHYTOCIDES

TERRAINS PRIVÉ – SMURFIT-STONE

COMMENTAIRES
COMMUNAUTÉ D'OPITCIWAN

Mars 2006

Le matériel d'information a été reçu à Opitciwan vers la mi-février 2006. Nous avons pris connaissance de la procédure administrative et du contenu du dossier. Le Conseil d'Opitciwan a été en mesure d'organiser la période d'information à partir de la dernière semaine de février 2006.

Le matériel d'information apparaît assez exhaustif. L'étude d'impact, les annexes, les questions, les questions, l'addendum. Le contenu des documents n'est pas à la portée de tous. Le fait de publiciser et de rendre disponible les documents pour consultation sur place ne garantie en rien la compréhension de l'information. Il n'est pas aisé de se retrouver dans une telle masse d'information. De plus, l'information est complexe et technique. Pratiquement, aucun membre de la communauté n'a été à l'aise avec le processus pour trouver réponse à ses interrogation et encore moins pour se rassurer.

La crainte de l'utilisation des produits chimiques pour tuer la végétation est bien présente chez les membres la communauté et l'étude d'impact telle que diffusée, n'atténue en rien cette crainte.

Les gens s'interrogent sur la nécessité de contrôler la nature. Vouloir tuer la végétation feuillue est un choix de l'homme; ce n'est pas un choix de la nature. Smurfit-Stone utilisé de la matière ligneuse feuillue. Il y a 50 ans, le procédé de l'usine de La Tuque étant bien différent de celui d'aujourd'hui. Les arbres que Smurfit-Stone veut favoriser ne seront utiles que dans 50 ans d'ici. Dans tout ce contexte évolutif, pourquoi favoriser le résineux au détriment du feuillues? Le ministère des ressources naturelles et les compagnies forestières font souvent étant auprès de la communauté d'Opitciwan d'une problématique de surplus de bois de qualité «pâte feuillue» pour justifier les nombreux tas de bouleau et de tremble observé le long des chemins forestiers. Cette matière ligneuse se perd et se gaspille.

Est-ce que Smurmit-Stone a réellement analysé les alternatives pour utiliser ce feuillu de qualité pâte qui est en abondance sur ses terrains et sur les aires communes de la Mauricie? Avant de tuer le feuillu, est-on certain que le procédé de transformation est totalement incompatible avec plus grande utilisation du feuillu? Est-ce que ce constat est valide pour les 50 prochaines années?

La destruction volontaire du feuillu à plus forte raison avec des produits chimiques est contraire à l'entendement des Atikamekw d'Opitciwan. Cette décision de l'homme est contraire au respect porté la nature.

Rendre des possible des informations est une chose, modifier une perception, une croyance ou un constat longtemps observé en est autre chose.

L'étude d'impact produite par Smurfit-Stone n'a pas rassuré les membres d'Opitciwan. Ils s'opposent à la reconnaissance du projet par le gouvernement.

.../2

N'oublions pas que les autochtones fréquentent tout le territoire et toute l'année. Quel autre occupant du territoire fait-il de même? Souhaitons que cette caractéristique soit à elle seule suffisant pour trouver une autre façon que la destruction du feuillu pour mettre en valeur la forêt de la zone cible du projet.

En terminant, il est bon de rappeler un élément de la stratégie de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador :

- l'utilisation de substances de contrôle chimiques va à l'encontre du principe de la saine gestion traditionnelle des écosystèmes.

Annexe II

Demande d'audience publique du Conseil de la Nation Atikamekw

CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
NÉGOCIATION
290, rue St-Joseph, C.P. 848, La Tuque
(Québec) G9X 3P6

La Tuque, le 24 février 2006

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous demandons la tenue d'une audience publique sur le « Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC Domaine-du-Roy ».

Motifs

Les moyens choisis pour informer les gens des communautés autochtones

Nous sommes actuellement préoccupés par la méthode employée pour informer les gens sur les projets d'épandage de phytocide à venir. Nous ne croyons pas que les gens d'Opitciwan et de Wemotaci aient été informés de façon adéquate sur les activités d'épandage proposé.

À titre d'exemple, en date du 24 février 2006, le Conseil de la Nation Atikamekw a contacté le responsable du centre de consultation d'Opitciwan qui nous a informé qu'aucune personne n'avait fait de demande de consultation des documents déposés par le BAPE au Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. Il serait temps de se questionner sur ce que pourrait être un moyen réellement efficace pour informer une population autochtone pour qui, de surcroît, le français est une langue seconde.

Il faudrait également prendre en considération la localisation des citoyens qui sont le plus directement touchés par l'épandage aérien de phytocides et ses conséquences lorsque vient le temps de choisir un lieu de rencontre d'information. Il s'avère que, même si les activités d'épandage sont prévues sur les Terres privées de Smurfit-Stone dont l'usine la plus proche est basée à La Tuque, ce ne sont pas les dirigeants de Smurfit-Stone qui sont dépendant des ressources d'un territoire en santé pour leur subsistance, mais plutôt les clans familiaux qui y exercent leur activités traditionnelles de subsistance.

Siège social
Wemotaci (Québec) G0X 3R0
Tél.: (819) 523-6153 — Téléc.: (819) 676-3293

CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
NÉGOCIATION
290, rue St-Joseph, C.P. 848, La Tuque
(Québec) G9X 3P6

Voilà quelques éléments à considérer à l'occasion d'une éventuelle rencontre d'information. Ajoutons, pour votre information que, dans un contexte où le nombre de personne occupant un emploi est faible, il faut prendre conscience que les coûts qu'implique le déplacement entre Opitciwan et La Tuque pour assister à la rencontre d'information ne sont pas à la portée d'un grand nombre d'Atikamekw.

Les préoccupations qui demeurent

Les questions suivantes pour lesquelles nous souhaiterions avoir plus de détails ont été soulevées :

-Comment être assurés que la concentration du phytocide Vision ne sera pas modifiée accidentellement en cours de traitement ?
-Comment savoir si la recette du phytocide Vision est identique à celle qui composait la recette du phytocide Vision employé à des fins d'études sur une parcelle de territoire à proximité de Wemotaci à la fin des années 1990 ?
-Puisque l'arrosage aura lieu à plus d'un endroit, est-ce que l'impact que l'arrosage pourrait avoir sur les ravages d'orignaux est connu ? Migration de l'orignal ? Accumulation de glyphosate chez l'orignal ? Troubles de reproduction ?
-Quels sont les effets du glyphosate sur les insectes et les oiseaux.
-Quelles sont les raisons de la mention de « non-circulation » sur un territoire arrosé pour une durée d'une semaine suivant l'épandage aérien et la non consommation des petits fruits et des plantes médicinales pendant la saison en cours. (Ces mesures sont obligatoirement ajoutées par précaution nous a-t-on informé, il n'en demeure pas moins que cette précaution laisse planer un doute.)

Pour les présentes raisons, nous demandons la tenue d'une audience publique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Valérie Guindon
Conseillère aux ressources naturelles
Conseil de la Nation Atikamekw
290, rue St-Joseph, C.P. 848
La Tuque, (Québec) G9X 3P6
(819) 523-6153 p.133

Jean-Paul Néashish
Négociateur en Chef (intérim)
Conseil de la Nation Atikamekw
290, rue St-Joseph, C.P. 848
La Tuque, (Québec) G9X 3P6
(819) 523-6153 p.115

Annexe III

Carte de Nitaskinan et des territoires familiaux

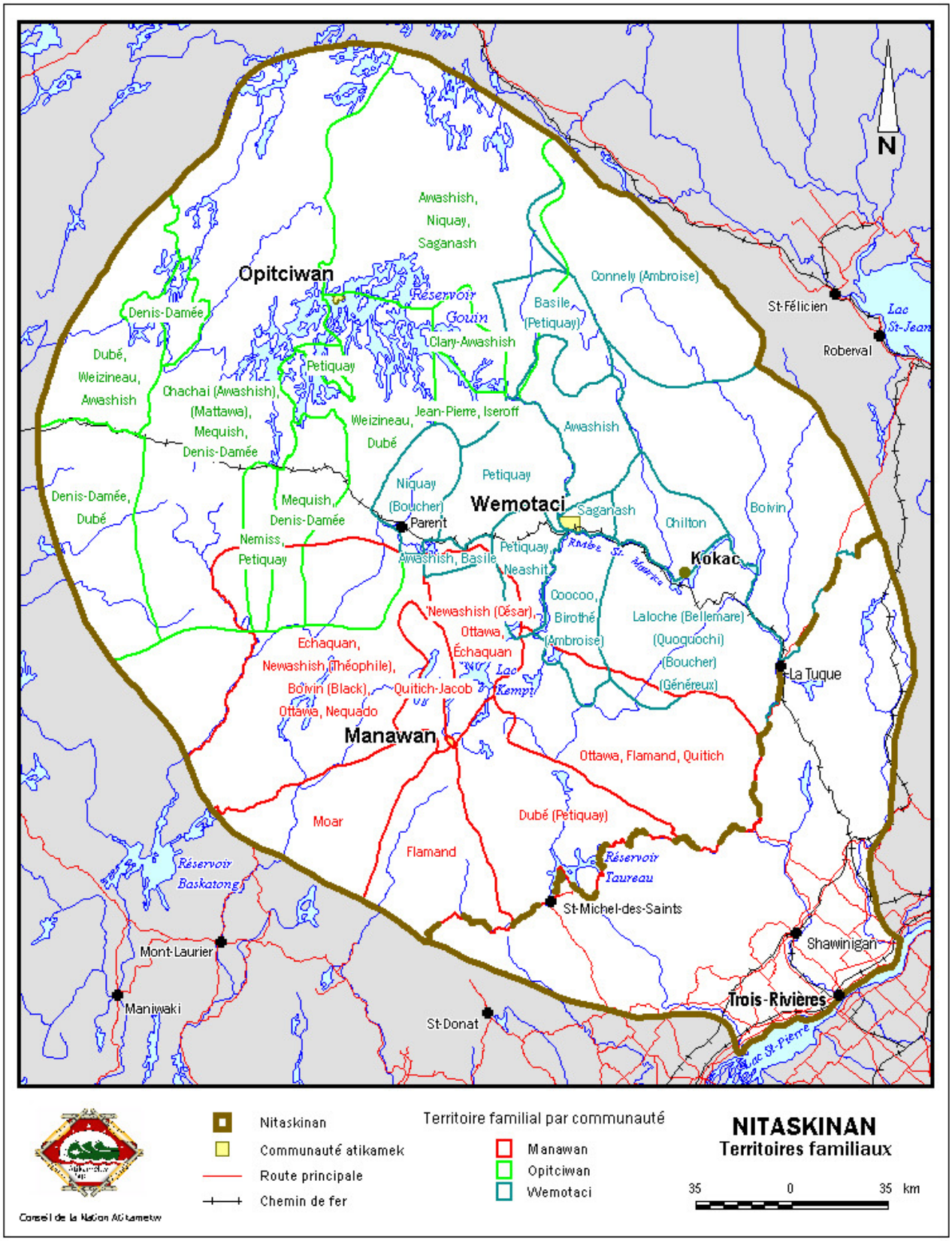
N
Opitciwan
Awashish, Niquay, Saganash
Réservoir Gouin
Clary-Awashish
Connely (Ambroise)
Basile (Petiquay)
St-Félicien
Lac St-Jean
Roberval
Denis-Damée
Dubé, Weizineau, Awashish
Petiquay
Chachai (Awashish), (Mattawa), Mequish, Denis-Damée
Weizineau, Dubé
Jean-Pierre, Iseroff
Awashish
Denis-Damée, Dubé
Mequish, Denis-Damée
Niquay (Boucher)
Wemotaci
Parent
Petiquay
Saganash
Chilton
Boivin
Nemiss, Petiquay
Awashish, Basile
Petiquay, Neashit
Rivière St-Maurice
Kokac
Coocoo, Birothé (Ambroise)
Laloche (Bellemare) (Quoguochi) (Boucher) (Généreux)
Newashish (César), Ottawa, Échaquan
Lac Kempt
La Tuque
Echaquan, Newashish (Théophile), Boivin (Black), Ottawa, Nequado
Quitich-Jacob
Manawan
Ottawa, Flamand, Quitich
Moar
Dubé (Petiquay)
Flamand
Réservoir Baskatong
Réservoir Taureau
St-Michel-des-Saints
Shawinigan
Mont-Laurier
Maniwaki
Trois-Rivières
St-Donat
Lac St-Pierre
Nitaskinan
Communauté atikamek
Route principale
Chemin de fer
Territoire familial par communauté
Manawan
Opitciwan
Wemotaci
NITASKINAN
Territoires familiaux
35 0 35 km
Conseil de la Nation Atikamekw